

# Règlement concours

Tous les élèves qui présentent les concours doivent impérativement suivre ce règlement.

Aucune entorse au règlement ne sera acceptée.

Les élèves présentent les concours sur proposition du professeur.

Tous les parents sont priés de respecter le travail des professeurs et élèves.

Les qualités artistiques et techniques des élèves (en groupe ou solo) ainsi que les qualités chorégraphiques des professeurs seront évaluées par les membres du jury des différents concours et ne devront en aucun cas être contestées.

L'inscription à un duo et/ou un solo ne peuvent se faire au détriment de celle à un groupe.

## Nombre de cours :

### **Pour le classique, jazz et contemporain :**

- 2 cours obligatoires dans la discipline présentée en concours (+ un cours de classique s'il s'agit du jazz ou du contemporain) et dans le niveau correspondant à l'âge de l'élève.
- Les cours de préparation concours sont obligatoires ainsi que les stages.
- Barre à terre du samedi obligatoire pour les niveaux concours Intermédiaires et avancés.

Au-delà de 2 absences non justifiées par certificat médical pour les répétitions groupes, l'élève ne sera pas autorisé à présenter lors du concours sa ou ses variations individuelles.

Tout élève ne pouvant pas respecter le nombre indiqué de cours par semaine pour priorité scolaire sera tenu d'en informer son professeur et/ou la directrice.

## Stages obligatoires :

Les 3 stages proposés sont compris dans le montant de l'inscription à l'école pour les élèves préparant les concours. Chaque élève présentant les concours est tenu de faire TOUS ces stages.

Si les élèves ont des classes de neige ou autres classes découvertes aux mêmes dates que les stages proposés et préfèrent assister aux stages de danse, l'école peut proposer une attestation d'inscription aux stages.

- **Du lundi 21 au Mercredi 23 octobre 2024** : (vacances de Toussaint)

Stage de préparation au concours, les élèves y travailleront les duos et groupes.

- **Répétitions concours** les 13 et 14 février (vacances d'hiver) et les 17 et 18 Avril (vacances Pâques)

- **Week-end fin Novembre** :

Stage professeur invité

- **Week-end Janvier 2025** :

Stage professeur invité

## Cotisations et inscriptions aux concours:

Tout élève qui présente les concours devra s'acquitter de la cotisation complémentaire permettant de suivre les cours de préparation (pour tout renseignement concernant les tarifs « concours » se rapprocher de la direction).

## Les tenues de concours :

- Chaque membre du groupe devra acheter (compter entre 30 et 45 €) ou louer (20 €) un costume imposé.

- Pour les individuels et duos : les professeurs vérifieront chaque tenue (cf. règlement de chaque concours) pour éviter les disqualifications ou pertes de points pour tenue non conforme.

Les droits d'inscriptions aux différents concours :

Chaque concours possède son propre règlement et ses propres tarifs d'inscriptions qui vous seront demandés pendant le stage de la Toussaint. Ces participations sont en totalité reversées aux différentes entités organisant ces événements. L'école n'est en aucun cas responsable du montant de ces tarifs.

Les dossiers d'inscriptions sont à remplir en une seule fois avec toutes les pièces (photos, copies d'une pièce d'identité, règlement et titre individuel pour les libres).

Une date butoir sera déterminée pour le dépôt des dossiers complets.

Attention :

Tout élève engagé dans un groupe accepte de se déplacer dans tous les concours proposés par l'école de danse sans contrainte de lieu ni de date.

Tout élève engagé dans un libre devra fournir sa musique coupée au minutage réglementaire de chaque concours sous format mp3 avant la date butoir du dépôt des dossiers complets.

**Concours et soirées proposés :**

**\*Spectacle pour le Téléthon :** Vendredi 6 Décembre

**\*Les espoirs de la danse à la Grande-motte :** 15 et 16 Février 2025 (ATTENTION vacances de Février)

**\*Confédération nationale de danse PACA ouest à Marseille :** 20 et 21 Avril 2025 (ATTENTION vacances de Pâques)

Les élèves ayant obtenus une médaille d'or national devront se rendre au concours national qui aura lieu au mois de mai pour le week-end de l'Ascension.

**\*on danse en concours à Valence :** les 12 et 13 Avril 2025 .

**\*Soirée prestige :** spectacle concours date à venir

**Attention :** Dès lors que les élèves s'engagent sur la saison des concours, leur présence est obligatoire sur tous les concours qui les concerne ; merci de prendre vos dispositions dès à présent.

Ne pas hésiter à se rapprocher des parents du groupe dont fait partie votre enfant afin d'organiser d'éventuels covoiturages et/ou hébergements.

Merci de remplir et signer le coupon ci-dessous, et de le rendre aux professeurs ou à la directrice au plus vite.

.....  
Je soussigné(e) ..... atteste avoir lu et approuvé le règlement intérieur des concours de l'école de danse Enkdanse – Association Arts en Lubéron..Je m'engage à le respecter ainsi qu'à régler l'intégralité des frais liés aux inscriptions, cours et costumes « concours » de mon (mes) enfant(s)  
.....

Date et signature des parents :

Signature enfant(s) Majeur(s) :

